

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 4 décembre 2024

SIGNATURE OFFICIELLE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2024

Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Préfet de la Somme, Hugo GILARDI, Directeur général de l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France représenté par Hélène TAILLANDIER, Directrice de la délégation départementale de la Somme, et Stéphane HAUSSOULIER, président du Conseil départemental de la Somme, ont signé le contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance pour l'année 2024.

Ce contrat, renouvelé depuis 2020, a pour objectif la mise en œuvre d'actions concourants à la prévention en santé de tous les enfants et à améliorer le parcours des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. La signature officielle a été l'occasion de présenter le contrat aux membres du comité départemental à la protection de l'enfance (CDPe) initié dans le département depuis 2023, visant à une coordination des institutions impliquées dans la protection de l'enfance.

Le mercredi 27 novembre 2024, les trois institutions parties du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) ont signé sa continuité pour l'année 2024. Mis en place en 2020 au sein du département de la Somme, ce contrat issu de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, permet la mise en œuvre d'actions de prévention en santé à destination de tous les enfants et de sécurisation des parcours des enfants confiés.

Ces actions, au nombre de 17, répondent à 2 engagements :

- Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles,
- Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures.

Depuis 2020, le CDPPE a accompagné la création d'un service d'accompagnement séquentiel et d'une équipe mobile pour les enfants confiés en situation complexe, le développement du parrainage citoyen, la généralisation de l'entretien prénatal précoce réalisé par les services de la protection maternelle et infantile (PMI) et le dépistage des troubles de l'oralité, mais a aussi permis le renforcement des interventions des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert à destination des enfants de moins de 6 ans.

Ces actions initiées en 2020 se poursuivent, nous pouvons aussi citer pour 2024 :

- Le renforcement de la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes, par le déploiement d'outils de communication à destination des professionnels pour mieux repérer les situations de risques et de danger des mineurs
- Le renforcement de la formation des professionnels œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance,
- Le renforcement des interventions des Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF) auprès des familles,

- Le soutien des actions innovantes en PMI en matière de santé publique comme la formation des professionnels, le Bus PMI et le soutien financier à l'acquisition de matériel éducatif par des assistants maternels,
- Le financement des séjours de rupture adaptés dans les situations complexes et/ou de handicap.

Ces actions sont menées par le Conseil départemental de la Somme et ses partenaires, avec le concours financier de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France à hauteur de 830 000 euros et de la Préfecture de la Somme à hauteur de 1,1 millions d'euros pour l'année 2024. Le Conseil départemental a fléché 12,5 millions d'euros de ses crédits pour soutenir ces actions pour l'année 2024.

Pour rappel, le budget du Département consacré à la prévention et protection de l'enfance et à la famille s'élève à plus de 103 millions d'euros.

À l'occasion de la signature officielle du CDPPE, la Préfecture de la Somme, l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Conseil départemental de la Somme ont convié les membres du CDPe afin de favoriser l'interconnaissance des dispositifs mis en place et de développer la coordination des acteurs et institutions impliqués dans la protection de l'enfance.

À noter que le CDPe, coprésidé par le Préfet et le Président du Conseil départemental, vice-présidé par le Procureur de la République, est institué de manière expérimentale dans le département de la Somme depuis 2023. Il assure la coordination interinstitutionnelle de l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance sur le territoire et veille à la cohérence de leurs interventions.

Toutes ces actions s'inscrivent naturellement dans le cadre du Schéma départemental des Solidarités pour la période 2023-2028.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens